

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MAUVEZIN EPICERIE SOCIALE

L'Epicerie Sociale « Le Bon Plan » a pour mission d'accompagner, par un **dispositif d'aide alimentaire ponctuel**, des personnes rencontrant des difficultés, provenant des communes du **territoire de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne**.

DEMANDER L'ACCES A L'EPICERIE SOCIALE : RENCONTRER LES ASSISTANTES SOCIALES

Un dossier de demande doit être constitué auprès des **assistantes sociales de secteur**. Il est ensuite transmis à la Commission d'attribution.

LA COMMISSION D'ATTRIBUTION : LA DECISION

La commission d'Attribution, qui se réunit une fois par mois, composée de huit membres, étudie et statue sur les situations, en fixant un montant (fonction de la composition familiale et du reste à vivre) et une durée (3 ou 6 mois).

La décision est communiquée par téléphone et validée par courrier.

L'accès à l'Epicerie Sociale ne peut être accordé que dans la limite **maximale de 2 périodes de 6 mois**.

Les personnes retraitées bénéficient d'une dérogation avec une aide plafonnée.

FONCTIONNEMENT DE L'EPICERIE SOCIALE

L'approvisionnement est réalisé par des bénévoles, à la Banque alimentaire du Gers. Participation des bénéficiaires à hauteur de 10% de leurs valeurs dans le commerce traditionnel.

L'epicerie Sociale est **ouverte 2 fois par semaine**:

Le **mardi après midi** de 14h15 à 17h15

Le **vendredi matin** de 8h45 à 11h45

Le bénéficiaire peut venir **faire ses courses 1 fois par semaine**.

Une absence prolongée d'un mois non justifiée engendre la radiation, comme tout comportement incorrect vis-à-vis des accueillants et des autres bénéficiaires, après entretien avec la Vice-Présidente.



Banque Alimentaire
du Gers